Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 MARS 2026

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Offre de santé – Participation au financement du robot chirurgical du centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°BC2026-053

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	19
Nombre de déports	0
Nombre de pouvoirs	0
Votants	19
Secrétaire de séance : **Jérôme DEPONDT**	

L'an 2026, le 09 mars à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 mars 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a adopté son premier Contrat Local de Santé (CLS) le 7 novembre 2023, pour la période 2023-2027. L'offre de santé de proximité, qui a été identifiée comme axe prioritaire dans ce contrat afin d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants, fait également l'objet d'actions spécifiques.
De son côté, le centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux est un acteur mobilisé dans ce CLS, en tant que signataire, mais également porteur et partenaire de plusieurs fiches actions.

Par ailleurs, par délibération du conseil communautaire n°CC2026-008 du 9 février 2026, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a déclaré d'intérêt communautaire au titre de sa compétence « action sociale », le soutien au financement des équipements médicaux de pointe (ex. : IRM, robots chirurgicaux, ...) des établissements publics de santé (hôpitaux publics) situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Le centre hospitalier Victor Jousselin souhaite investir dans un robot chirurgical pour accroître la précision des interventions chirurgicales et permettre de réaliser des interventions moins invasives. Le déploiement de cette technologie de pointe s'inscrit dans le projet de renouvellement de l'hôpital et participe à attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire. Dans ce cadre, il a adressé une demande d'aide financière auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de soutenir cette acquisition évaluée à 1 300 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le territoire et afin de renforcer les liens de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et le centre hospitalier Victor Jousselin, il est proposé de participer au financement de ce robot chirurgical à hauteur de 100 000 €. La convention figurant en annexe détermine les conditions et modalités de versement de ce financement.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5216-5,*
***VU** le code de la santé publique,*
***VU** la délibération n°CC2026-008 du conseil communautaire du 09 février 2026 déclarant d'intérêt communautaire au titre de la compétence « action sociale », le soutien au financement des équipements médicaux de pointe (ex. : IRM, robots chirurgicaux, ...) des établissements publics de santé (hôpitaux publics) situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et portant délégation d'attribution au bureau communautaire pour l'approbation et la conclusion des conventions afférentes,*
***VU** le projet de convention de financement.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la participation au financement du robot chirurgical du centre hospitalier Victor Jousselin à Dreux à hauteur de 100 000 € ;
ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de financement présentée en annexe ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 10 MARS 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 MARS 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jérôme DEPONDT** **Secrétaire de séance**